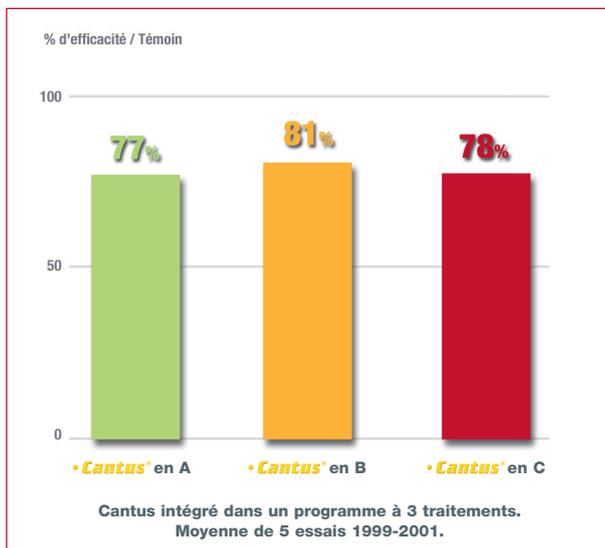


Ses atouts

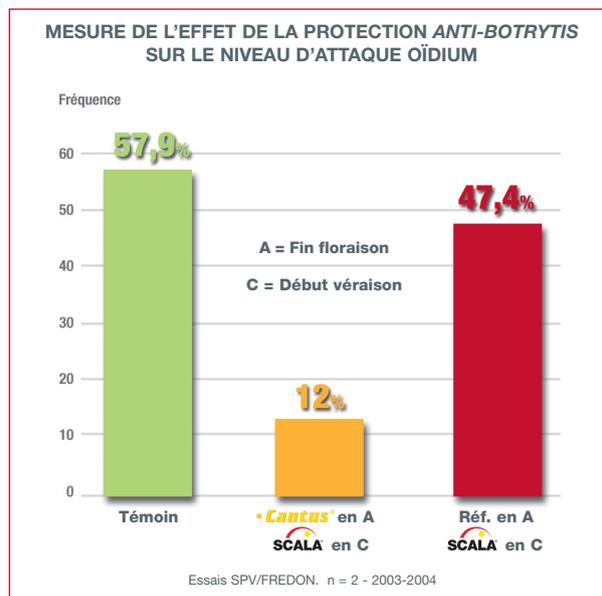
Efficacité et souplesse

Cantus permet un niveau de protection contre *Botrytis* de la vigne équivalent aux meilleures références. Cantus est souple d'emploi quel que soit son stade d'utilisation.



L'anti-botrytis qui renforce la protection oïdium

La recherche de la qualité du vin s'accompagne aussi d'une excellente protection anti-oïdium. Utilisé aux stades précoces A ou B, Cantus renforce la protection oïdium du programme de traitement, grâce à son effet sur cette maladie (même s'il n'est pas homologué sur oïdium).



Une activité anti-laccase dès le stade A

Botrytis sécrète une enzyme, la laccase, dans le raisin, qui reste dans le moût et dans le vin. La laccase est responsable de :

- l'altération des couleurs
- odeurs de moisis
- perte d'arômes.

Cantus, par son mode d'action original, diminue le niveau de laccase dans les raisins dès le stade A. Ainsi, l'œnologue dispose d'un raisin pouvant exprimer toute sa potentialité.

Préconisations d'emploi

A Fin floraison
Chute des capuchons floraux



B Fermeture de la grappe



C Véraison



Cantus

Cantus est un fongicide de contact et translaminaire. Pour optimiser son efficacité anti-botrytis et son effet renforçant sur oïdium, il est recommandé d'utiliser Cantus au stade A ou B.

Pour maintenir un haut niveau de protection, il est recommandé d'appliquer Cantus une seule fois par saison.



FICHE D'IDENTITÉ

Cantus® : marque déposée BASF
Autorisation de vente N° : 2050076
Composition : 50 % de boscalid
Famille chimique : carboxamides
Formulation : granulés dispersibles (WG)
Conditionnement : bidon de 1,2 kg
Usage et dose autorisés : vigne, *Botrytis* : 1,2 kg/ha
Classement toxicologique : N : dangereux pour l'environnement. R51-R53 : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Délai d'emploi avant récolte : 21 jours
Limite maximale de résidus : raisin 2 mg/kg, vin 1 mg/l
Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée minimale de 5 m (cf arrêté du 21/09/06).
Délai de rentrée : 6 h (cf arrêté du 21/09/06).
 Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Scala® : marque déposée BASF – 400 g/l de pyriméthanol – Autorisation de vente N° 9200159 – N R51/53.
 Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

